

Leçon 8

Le processus électoral



QUESTIONS GUIDES

1 Est-il important de voter aux élections?

2 Pourquoi vote-t-on par scrutin secret?

3 Comment puis-je voter aux élections locales?

APERÇU

Le droit de vote s'accompagne de la responsabilité de voter de manière informée et réfléchie.

Dans cette leçon, les élèves analyseront les différentes raisons de voter aux élections. Les élèves examineront ensuite les informations essentielles sur l'admissibilité des électeur.rice.s, et quand, où et comment voter aux élections locales. Par la suite, iels s'entraîneront à voter et à compter les bulletins de vote dans le cadre d'un scrutin simulé. Pour consolider leurs connaissances, les élèves créeront une affiche ou une brochure expliquant comment voter et encourager famille et ami.e.s à voter aux prochaines élections.

OBJECTIFS D'APPRENTISSAGE

À la fin de la leçon, les élèves pourront :

- analyser les raisons de voter aux élections ;
- expliquer quand, où et comment voter aux élections locales ; et
- utiliser des techniques de communication efficaces et des mots convaincants pour tenter de convaincre les autres.

Indications pour le personnel enseignant

- Vous pouvez utiliser et adapter les activités selon les besoins de vos élèves.
- Montrez aux élèves un bulletin de vote du Vote étudiant de votre municipalité ou district régional pour qu'ils sachent à quoi s'attendre le jour du Vote étudiant. Veuillez consulter votre trousse de scrutin.
- Nous vous invitons à prendre en considération le contexte familial des élèves et à y être sensible. Il n'est pas nécessairement évident pour tous.tes de voter et de prendre part au processus démocratique.
- Reconnaissez et prenez en considération les obstacles qui empêchent des personnes ou des groupes de voter (p. ex. antécédents négatifs, classe socioéconomique, langue, néo-arrivant.e.s).

Matériel

- Vidéo « Pourquoi est-ce important de voter » ;
- Feuilles de papier pour les élèves ;
- Accès Internet ;
- Diaporama 8 ;
- Activité 8.1 en format numérique ou papier ;
- Toutes les ressources en format numérique, les vidéos et les diaporamas sont disponibles sur le site Web du programme.

Introduction

Gardez le mot de la fin

1. Distribuez une feuille de papier à chaque élève. Présentez l'activité en posant la question suivante : Est-il important de voter?
2. Visionnez la vidéo « Pourquoi est-ce important de voter » et demandez aux élèves de choisir une citation ou une raison de voter qui les a marqués, puis d'écrire sur la feuille la citation ou la raison. Vous pouvez visionner la vidéo deux fois afin de permettre aux élèves de faire leur choix.
3. Demandez aux élèves d'expliquer la raison de leur choix à partir de la vidéo en écrivant une explication au verso de la feuille (p. ex. ce qu'elle signifiait à leurs yeux, ce qu'elle leur a rappelé, le lien avec les apprentissages antérieurs).

4. Divisez les élèves en groupes de trois. Demandez à un.e élève de lire au reste de son groupe la raison retenue. Demandez ensuite aux deux autres élèves de parler de la raison, de ce qu'elle signifie. Pourquoi ces mots peuvent-ils être importants? Après quelques minutes, demandez à l'élève de lire le verso de sa fiche ou d'expliquer le choix de la raison. Répétez jusqu'à ce que chaque élève ait eu la chance de parler.

Activités

1. À l'aide du Diaporama 8, abordez certains des aspects clés du vote aux élections locales.
 - Pourquoi vote-t-on par scrutin secret?
 - Qui peut voter aux élections locales?
 - Qui organise les élections locales en Colombie-Britannique?
 - Quelles sont les différentes façons dont une personne peut voter?
 - Comment dois-je remplir mon bulletin de vote?
2. Organisez un vote simulé avec votre classe. Vous pouvez utiliser l'échantillon du bulletin fourni (Activité 8.1) ou créer vos propres bulletins de vote (papier ou numérique).
 - a) Montrez aux élèves comment remplir correctement un bulletin de vote. Il est important de montrer qu'il existe parfois des règles différentes pour différents tours. Les élèves peuvent cocher, mettre un X, ou toute autre marque du moment que cela indique clairement leur choix. Rappelez aux élèves l'importance de respecter les règles de chaque élection; si seulement deux choix sont autorisés, vous ne pouvez pas voter pour trois candidat.e.s.
 - b) Dans un endroit de votre salle de classe, installez un bureau de vote avec un isoloir et une urne.
 - c) Distribuez les bulletins de vote et demandez à chaque élève d'aller dans l'isoloir et de remplir son bulletin de vote. Par la suite, demandez aux élèves de replier leur bulletin de vote pour garantir sa confidentialité et de le placer dans l'urne.
3. Revoyez les termes « accepté » et « rejeté » relatifs au bulletin de vote.

Accepté : Un bulletin de vote dont le bon nombre de candidat.e.s (ou moins) a été clairement coché.

Rejeté : Un bulletin de vote qui ne peut pas être comptabilisé, car le choix n'a pas été clairement indiqué ou plus d'options ont été sélectionnées que ce qui était autorisé.

4. Répartissez les élèves en petits groupes et demandez-leur de passer en revue et de compter une partie des bulletins de vote du scrutin simulé. Il faut procéder une partie (un tour) à la fois. Une personne doit montrer le bulletin de vote au reste du groupe, puis l'ensemble du groupe doit décider, si le bulletin de vote doit être « accepté » ou « rejeté ». Une personne doit être choisie pour compter les votes.
5. Additionnez les résultats de chaque groupe et annoncez les résultats.
6. Organisez une discussion avec toute la classe et répondez à toutes les questions restantes sur le processus électoral.
 - Pensez-vous que voter est facile ou difficile? Pourquoi?
 - Vous sentez-vous prêt.e.s à voter aux élections du Vote étudiant? Pourquoi? Pourquoi pas?
 - Avez-vous d'autres questions au sujet du vote?

Consolidation des acquis

Demandez aux élèves de montrer leurs connaissances en créant une affiche ou une brochure sur la façon de voter ou pour encourager d'autres personnes à voter aux prochaines élections. Elles pourraient être conçues pour un parent, un.e tuteur.ice, ou un adulte de leur connaissance pour l'encourager à participer aux élections. Cela pourrait également être réalisé sous forme d'affiche numérique ou de vidéo.

Idées de contenu possible :

- Énumérez les critères d'admissibilité pour voter aux élections locales ;
- Décrivez les différentes façons dont vous pouvez voter (quand/comment) ;
- Énumérez les étapes pour voter ;
- Expliquez les raisons pour lesquelles il faut voter.

Créez ensemble, avec votre classe, les critères. Des exemples de critères pour créer une affiche ou une brochure se trouvent ci-dessous.

- Le slogan ou les images servent à attirer l'attention.
- Les titres sont évocateurs et appropriés.
- Les informations sont utiles ou exactes (p. ex. date, exigences d'admissibilité).



SUIVI DE L'APPRENTISSAGE

SECTION	QUESTIONS GUIDES
Introduction	<p>Est-ce que les élèves peuvent déterminer une raison de voter qui a du sens à leur avis et expliquer leur choix?</p> <p>Est-ce que les élèves écoutent attentivement?</p> <p>Est-ce que les élèves peuvent analyser les différentes raisons de voter?</p>
Activités	<p>Est-ce que les élèves peuvent :</p> <ul style="list-style-type: none"> • comprendre la raison pour laquelle il faut voter en privé? • expliquer qui est admissible au vote? • voter correctement? • évaluer un bulletin de vote accepté et compter les votes?
Consolidation des acquis	<p>Est-ce que les élèves peuvent présenter aux membres de leur famille ou à des ami.e.s des arguments exacts et instructifs sur le vote dénotant l'acquisition de nouvelles connaissances?</p>

MESURES DE SOUTIEN ET D'ADAPTATION

Plans pédagogiques individuels	<p>Modifications</p> <ul style="list-style-type: none"> • Fournir aux élèves les termes et les définitions à l'avance (p. ex. scrutin secret, lieu de vote, jour du scrutin général, scrutin anticipé, bulletin de vote rejeté). • Visionner la vidéo « Pourquoi est-ce important de voter » avant les discussions et les activités en classe. • Assurez-vous que les sous-titres sont activés pendant les vidéos. <p>Enrichissement</p> <ul style="list-style-type: none"> • Activités — Demandez aux élèves d'effectuer des recherches sur les rôles des différents membres du personnel électoral (voir Guide de l'électeur) ou établissez un plan pour organiser un Vote étudiant dans votre école.
Apprenant.e.s de la langue française	<ul style="list-style-type: none"> • Fournir aux élèves les termes et les définitions à l'avance (p. ex. scrutin secret, lieu de vote, jour du scrutin général, scrutin anticipé, bulletin de vote rejeté). • Visionner la vidéo « Pourquoi est-ce important de voter » avant les discussions et les activités en classe. • Assurez-vous que les sous-titres sont activés pendant les vidéos.
Pédagogie inclusive	<ul style="list-style-type: none"> • Rappelez aux élèves que les néo-arrivant.e.s, les adultes qui ont de la difficulté à lire, les personnes qui apprennent le français, celles en situation précaire ainsi que d'autres groupes peuvent éprouver quelques difficultés à comprendre le système électoral ou à y participer • Mettez l'accent sur les pratiques visant à améliorer l'accès au vote et sur l'importance d'écouter toutes les voix. Évitez de vous concentrer uniquement sur les obstacles auxquels ces groupes pourraient être confrontés.
Accessibilité et accommodements	<ul style="list-style-type: none"> • S'il est impossible de travailler en équipes de deux ou en petits groupes dans la salle de classe, envisagez d'utiliser Google Docs pour favoriser la collaboration au cours des discussions et du remue-méninges.

MISE EN CONTEXTE POUR LE PERSONNEL ENSEIGNANT

Tous les quatre ans, des électeur.rice.s de toute la Colombie-Britannique décident qui défendra leurs intérêts et dirigera leurs collectivités en élisant les membres de leurs conseils municipaux ou de leurs commissions de district régional, de leurs commissions scolaires, de leurs commissions des parcs ou du conseil de l'organisme Islands Trust.

Le gouvernement provincial fixe des règles communes que tous.tes les électeur.rice.s et les candidat.e.s doivent respecter. Cependant, les municipalités et les districts régionaux sont responsables de la tenue des élections. Chaque municipalité et district régional a un.e directeur.rice général.e des élections qui est responsable de la tenue des élections.

Vous êtes admissible à voter aux élections locales comme **électeur.rice résident.e** ou comme **électeur.rice propriétaire non résident.e** si vous respectez les conditions suivantes :

- Avez 18 ans ou plus lors de votre inscription à la liste électorale ou aurez 18 ans ou plus le jour du scrutin général
- Êtes un.e citoyen.ne canadien.e;
- Habitez la Colombie-Britannique depuis au moins six mois immédiatement avant de vous inscrire pour voter ;
- Êtes la.le propriétaire inscrit.e d'un bien immobilier dans l'administration où vous avez l'intention de voter depuis au moins 30 jours immédiatement avant de vous inscrire pour voter ;
- N'êtes pas inapte à voter à des élections locales selon la *Local Government Act* (loi sur les administrations locales) ou toute autre loi ou encore n'êtes pas privé.e du droit de voter par la loi.

Vous êtes admissible aux élections des conseils scolaires en Colombie-Britannique, si vous respectez les conditions suivantes :

- Êtes électeur.rice résident.e ou électeur.rice propriétaire non résident.e ;
- Êtes inscrit.e ou devez être inscrit.e en tant qu'électeur.rice de la région des élections du conseil ;
- N'êtes pas inapte à voter selon la *School Act* (loi scolaire) ou toute autre loi ou encore n'êtes pas privé.e du droit de vote par la loi.

Une personne n'est pas autorisée à voter plus d'une fois aux élections des conseils scolaires pour un même district scolaire. Selon la loi scolaire, une personne peut être résidente d'une seule région électorale des conseils scolaires à la fois, à savoir la région où elle vit ou, si elle n'y vit pas, celle où elle a l'intention de retourner.

Si vous voulez voter pour le Conseil scolaire francophone (CSF), vous devez en être membre en plus de respecter les autres exigences d'un électeur.rice résident.e ou électeur.rice propriétaire non résident.e. Il n'est pas nécessaire d'avoir un enfant inscrit dans le système scolaire pour devenir membre du CSF.

Une administration municipale doit tenir et utiliser sa propre liste d'électeur.rice.s, si l'inscription préalable est possible, à moins qu'elle n'ait adopté un règlement pour mettre en œuvre une inscription électorale le même jour ou utilisé la liste des électeur.rice.s provinciale gérée par Élections Colombie-Britannique.

La **liste des électeur.rice.s** tenue par l'administration municipale comprend les noms des électeur.rice.s résident.e.s ou électeur.rice.s propriétaire non résident.e.s, tandis que la liste des électeur.rice.s provinciale comprend uniquement les électeur.rice.s résident.e.s.

Un.e électeur.rice résident.e doit présenter deux pièces d'identité ou signer une déclaration solennelle si

son nom ne figure pas déjà sur la liste. Les électeur.rice.s propriétaires non résident.e.s doivent s'enregistrer au moment du vote et présenter deux pièces d'identité ainsi que le titre de propriété du bien pour lequel iels votent. Communiquez avec votre administration municipale pour obtenir plus d'informations concernant la liste des électeur.rice.s.

Pendant la période électorale, vous pouvez trouver le lieu de vote sur le site Web de votre municipalité ou de votre district régional et dans les documents envoyés aux électeur.rice.s par courrier.

Les électeur.rice.s qui sont absent.e.s, occupé.e.s ou qui ne sont pas en mesure de voter le jour du scrutin ont la possibilité de participer au **scrutin anticipé**. Une possibilité de vote par anticipation doit être offerte dix jours avant le jour du vote. Cependant, il peut y avoir des jours de vote anticipé supplémentaires. Veuillez communiquer avec votre municipalité ou district régional pour savoir comment cela fonctionne dans votre région.

Chaque municipalité est responsable de la tenue de ses élections et de la détermination des méthodes utilisées. Les options peuvent inclure le vote en personne, par courrier ou par des possibilités de vote spéciales tenues dans les hôpitaux, dans les établissements de soins prolongés ou dans d'autres lieux lorsque la mobilité des électeur.rice.s peut être réduite. Veuillez communiquer avec votre propre municipalité pour savoir comment cela fonctionne dans votre région.

Voici les étapes de base pour voter :

1. Une fois que vous avez confirmé que vous êtes admissible, vous recevez un bulletin de vote.
2. Allez dans un isolement et remplissez votre bulletin de vote.
3. Remettez votre bulletin de vote rempli au ou à la greffier.e du scrutin.
4. Votre bulletin de vote est enregistré et compté.

Un **bulletin de vote** porte les noms des candidat.e.s qui se présentent à chaque poste lors de vos élections locales. Sur le bulletin de vote, il y a un espace à côté du nom de chaque candidat.e. Vous pouvez marquer votre bulletin de vote en mettant un X, en noircissant le cercle ou en cochant la case. Tant que vous indiquez correctement vos préférences sur le bulletin de vote, et en fonction du nombre de choix, vos votes seront comptabilisés.

En ce qui concerne le nombre de choix, si six membres du conseil sont élu.e.s en général, vous pouvez voter pour un maximum de six candidat.e.s. Par ailleurs, si un.e seul.e candidat.e est élu.e à des élections données, vous pouvez seulement voter pour un.e seul.e. Vous ne pouvez voter que

pour un seul type de membre de conseil scolaire (pour votre district scolaire/circonscription ou pour le Conseil scolaire francophone).

Un **bulletin de vote rejeté** est déclaré nul par l'agent.e de scrutin parce qu'il n'a pas été correctement rempli. Par exemple, l'électeur.rice a choisi plus que le nombre de candidat.e.s autorisé. Dans le cas des élections locales, un tour ou une section peut être déclaré valide, et une autre peut être jugée nulle.

Un **bulletin de vote annulé** est conservé à part et n'est jamais placé dans l'urne parce qu'il a été rempli ou déchiré par erreur et échangé contre un nouveau bulletin de vote.